

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE**

**COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CLELLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 12 décembre 2023

Le douze décembre deux mille vingt-trois à dix-sept heures trente,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme le Maire

Présents : M. ALBERELLI Bernard, Mme ARCAINA Katia, M. BRET Daniel, Mme Frédérique MICAND, Mme CHOLAT Christine, M. GIRAUD Marc, Mme Françoise GROSS, Mme SCARCELLA Marianne,
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : M Jean-Jacques SIBILLE (pouvoir Daniel BRET)

OBJET : AMORTISSEMENT THD

Madame le maire expose au conseil municipal qu'il est obligatoire d'amortir les sommes de participation au très haut débit (THD) sur le budget principal.

Ces travaux étant portés par la Communauté de Communes du Trièves, la contribution annuelle pour la commune de Saint Martin de Clelles est fixée à 1 796 € pour une période de 7 ans, Madame le maire propose d'amortir un amortissement, comme suit :

Année	Dépense au 6811/42	Recette au 28046/40
2017	1 796,00	1 796,00
2018	1 796,00	1 796,00
2019	1 796,00	1 796,00
2020	1 796,00	1 796,00
2021	1 796,00	1 796,00
2022	1 796,00	1 796,00
2023	1 796,00	1 796,00
2024	1 796,00	1 796,00

Les amortissements sont régularisés sur le budget 2023, soit 7184€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'amortir l'opération Très Haut Débit
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapprochant à cet objet

NOM	PRENOM	POUVOIR A	NBR VOTANT	POUR	CONTRE	ABST.
ALBERELLI	Bernard			1		
ARCAINA	Katia			1		
BRET	Daniel			2		
CHOLAT	Christine			1		
GIRAUD	Marc			1		
GROSS	Françoise			1		
MICAND	Frédérique			1		
SCARCELLA	Marianne			1		
SIBILLE	J-Jacques	Pouvoir Daniel BRET		0		
TOTAL				9		

Fait et délibéré à St Martin de Clelles, le 12 décembre 2023
 Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,
 Christine CHOLAT

